

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 18 septembre 2012 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

AFFAIRES DIVERSES

- **2411 – 2012** – **Service incendie** – Location d'un photocopieur;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité procède à la location d'un photocopieur auprès de la compagnie Buropro de Victoriaville de marque Konica/Minolta modèle Bbizhup 36 pour une période de 60 mois à raison d'une mensualité de \$65.00 et ce pour le service de protection contre les incendies;

Que le directeur général soit autorisé de signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires s'il y a lieu.

ADOPTÉ

- **2412 – 2012** – **Pavage de la rue Hémond** – Analyse des matériaux (ciment et asphalte);

Considérant l'offre de services déposée par les Services EXP Inc. pour réaliser un « *Contrôle qualitatif des matériaux de structure et pavage de la rue Hémond* » pour la somme de \$2,038.25 plus taxes à l'égard des bordures de béton et de \$6,124.50 pour l'asphalte;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité avise les Services EXP, qu'elle refuse la proposition soumise et décide

qu'il ne désire pas qu'il soit procédé à un « *Contrôle qualitatif des matériaux de structure et pavage de la rue Hémond* » et que le directeur les avise dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

- 2413 – 2012 – Entrées charretières – Rue Hémond;

Considérant les dispositions du règlement 7-1999 édictant les normes applicables pour la construction des entrées charretières des propriétés;

Considérant que la rue Hémond est dotée d'un réseau pluvial indépendant du réseau des eaux usées et qu'il n'est pas requis d'installer de ponceau pour accéder aux propriétés;

Considérant, dans le cas de la rue Hémond, de considérer l'accès aux propriétés comme étant une situation d'exception;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité, pour la rue Hémond :

- 1° Autorise la construction d'une entrée charretière d'une largeur maximale de 30 pieds, cette largeur devant comprendre le garage s'il en est; et
- 2° N'autorise la construction d'aucune entrée charretière ou partie d'elle entre le prolongement en ligne droite des murs latéraux de la résidence, partie habitable, jusqu'à l'emprise de rue sauf dans le cas d'une entrée en « U » à la condition qu'une largeur équivalente à chaque entrée soit laissée entre chacune d'elle avec un bordure et végétation;
- 3° Le propriétaire de l'immeuble bénéficiant de l'entrée charretière devra aménager cette dernière de sorte que l'eau de la rue n'entre point sur son terrain;
- 4° Autorise l'entrepreneur chargé des travaux de pavage et de bordure de la rue Hémond de réaliser les bordures de ciment selon les entrées charretières actuelles selon les indications des propriétaires mais à l'intérieur des normes établies ci-dessus.

ADOPTÉ

- 2414 – 2012 – Plan d'action en loisirs – Adoption;

Considérant les résultats obtenus au sondage proposé à l'égard des loisirs de la Municipalité;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que le « *Plan d'action 2012-2017 - Ville de Danville – Du loisir et du plaisir pour tous* » pages 1 à 10 soit et est adopté;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la M.R.C. des Sources à toutes fins utiles accompagnée du plan d'action dans sa version définitive.

ADOPTÉ

- **2415 – 2012 – Travaux publics** – Peinture de la camionnette grise 2005;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité fasse procéder à la réparation de la carrosserie de la camionnette de marque Chevrolet de l'année 2005, identification du véhicule 0550, ainsi qu'à faire poser une nouvelle peinture de couleur jaune conformément à la politique établie en date du 06-09-2011, résolution 2830-2011.

ADOPTÉ

- **Arrivée du Conseiller Bernard Laroche à 20h05**

- **2416 – 2012 – Traverse piétonnière** – Route 116/Dépanneur et Route 116/Route 255;

Considérant l'importance de la circulation routière sur la route 116 à la hauteur de son intersection avec le rue Daniel-Johnson/Route 255;

Considérant la relocalisation du dépanneur situé à l'est de la route 116 pour le côté ouest et l'ajout d'un restaurant A&W entraînant de ce fait une très forte augmentation de la circulation routière et piétonnière à cette intersection;

Considérant la présence d'une épicerie et du Kiosque d'information touristique sur les autres coins de cette intersection;

Considérant que malgré la présence de lumières de circulation la topographie des lieux (dessus d'une hauteur) ne laisse que très peu de visibilité pour voir tant les véhicules que les piétons;

Considérant l'absence de terre-plein entre les voies de circulation;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité demande au Ministère des Transports de procéder à l'installation de traverses piétonnières prioritaires, avec bouton électrique, et ce dans les meilleurs délais afin de sécuriser véritablement les lieux en question avant que ne survienne de graves accidents;

Que copie de la présente résolution soit également adressée à madame Karine Vallières, représentante pour le comté de Richmond à l'Assemblée nationale du Québec.

ADOPTÉ

- **2417 – 2012 – Travaux publics** – Portion du trottoir de la rue du Carmel ou portion du trottoir et muret de la rue Du Dépôt;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité procède, soit à la réfection d'une partie du trottoir de la rue Du Carmel depuis la section refaite en 2011 en direction sud pour une somme approximative de \$10,000.00 soit à la réfection de la section de trottoir de la rue Du Dépôt sise aux abords de la propriété du 194 Daniel-Johnson selon ce qui sera permis de réaliser en fonction des autres travaux nécessaires au service des Travaux publics.

ADOPTÉ

- **2418 – 2012 – Développement des régions** – Immatriculation de véhicules;

Considérant que le discours politique au niveau tant provincial que fédéral se veut le promoteur du développement économique des régions;

Considérant que pour ce faire il faut des mesures propices à favoriser le développement de ces mêmes régions en passant en premier lieu par une desserte des services gouvernementaux de proximité sans coûts additionnels pour les usagers de ces services en région;

Considérant que depuis de nombreuses années la Société d'assurance automobile du Québec impose un droit additionnel de \$3.00 par véhicule pour le renouvellement d'une immatriculation au bureau régional d'Asbestos par opposition au renouvellement fait par envoi postal à Québec;

Considérant que les heures d'affaires du bureau des immatriculations à Asbestos ont été réduites en enlevant les heures de services du samedi et du Lundi entraînant de ce fait une réduction du personnel et automatiquement du service lui-même;

Considérant que cette situation représente très bien la contradiction entre le discours prônant le développement des régions par opposition aux gestes posés à l'égard des services gouvernementaux dont bénéficient ces mêmes régions;

Il est proposé le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité :

1° Indique son opposition à toute mesure ayant pour effet de diminuer les services gouvernementaux disponibles en région ainsi qu'à toute politique prônant une charge financière additionnelle du fait de leur utilisation;

2° Demande à Madame Karine Vallières représentante du comté de Richmond à l'Assemblée nationale du Québec de faire pression

auprès du Gouvernement du Québec pour que ce dernier prenne vraiment les moyens nécessaires pour que cessent ces diminutions de services en région et/ou qu'il ne soit pas imposé de frais additionnels du fait de leur utilisation dans ces mêmes régions par opposition au service central;

Que copie de la présente résolution soit adressée à la MRC/CLD Des Sources à toutes fins utiles et de représentations qu'elle pourrait juger pertinentes.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette, que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**